



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | Détecteur de fuite - 510 g |
| Autres moyens d'identification | |
| Code de produit | No. 74503 (Item# 1006277) |
| Usage recommandé | Détecteur de fuite |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabriqués ou vendus par: | |
| Nom de la société | CRC Canada Co. |
| Adresse | 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37 Toronto, ON M9W 5X6 Canada |
| Téléphone | |
| Information générale | 416-847-7750 |
| Urgence 24 heures (CHEMTREC) | 800-424-9300 (Canada) |
| Site Web | www.crc-canada.ca |
| Courriel | Support.CA@crcindustries.com |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|--|--------------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression | Gaz liquéfié |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|---------------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mention de danger | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. |
| Intervention | En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| Stockage | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| de l'eau | | 7732-18-5 | 80 - 100 |
| 1,1-Difluoroéthane | HFC-152a | 75-37-6 | 3 - 7 |
| 2-Butoxyéthanol | | 111-76-2 | 3 - 7 |

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiliter les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
|--|---|

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 1.
Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou stocker à des températures supérieures à 49 °C/120 °F, car il pourrait éclater. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|--------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|----------------------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 97 mg/m ³ |
| | | 20 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|--------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|--------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|--------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|----------------------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | TWA | 97 mg/m ³ |
| | | 20 ppm |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------------|--------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | 15 minutes | 30 ppm |
| | 8 heures | 20 ppm |

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

| Composants | Valeur | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|--------------------------------|----------|--|-------------------------|-------------------------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | 200 mg/g | Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse | Créatinine dans l'urine | * |

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants de protection en: Nitrile. Caoutchouc.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Liquide.

Forme

Aérosol

Couleur

Incolore.

Odeur

Faible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

10.4

Point de fusion et point de congélation

0 °C (32 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

100 °C (212 °F) estimation

| | |
|---|----------------------------|
| Point d'éclair | Aucune. |
| Taux d'évaporation | Lent. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | 1.3 % estimation |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | 23.5 % estimation |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | 1.3 % estimation |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | 23.5 % estimation |
| Tension de vapeur | 432.5 hPa estimation |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | 0.99 |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 230 °C (446 °F) estimation |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Pourcentage de matières volatiles | 99.7 % estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétones. Organic acids. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets irritants.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--------------------------------|---------|----------------------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | | |
| Aiguë | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | 220 mg/kg |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 470 mg/kg |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

| | | |
|---|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant | | |
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | Irritant | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. | |
| Carcinogènes selon l'ACGIH | | |
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité | | |
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. | |
| Effets chroniques | Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Toute inhalation prolongée peut être nocive. | |
| | Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain. | |
| | Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. | |

12. Données écologiques

| | |
|--------------------|---|
| Écotoxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. |
|--------------------|---|

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|----------------------------|--------------|---------------------------------|
| Détecteur de fuite - 510 g | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Crustacés | CE50 Daphnia | 1308.569 mg/l, 48 hr estimation |

| Composants | Espèces | | Résultats d'épreuves |
|--------------------------------|---------|---------------------------------------|----------------------|
| 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Inland silverside (Menidia beryllina) | 1250 mg/l, 96 heures |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

| | |
|--------------------|------|
| 1,1-Difluoroéthane | 0.75 |
| 2-Butoxyéthanol | 0.83 |

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN1950 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, ininflammables, Limited Quantity |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.2 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Exceptions liées au conditionnement | 306 |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | Aerosols, non-flammable, Limited Quantity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| ERG Code | 2L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

IMDG

| | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | AEROSOLS, Limited Quantity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |

Environmental hazards**Marine pollutant**

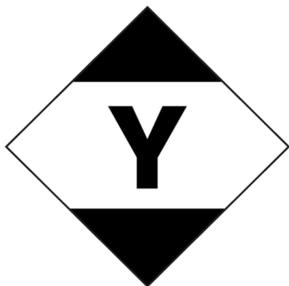
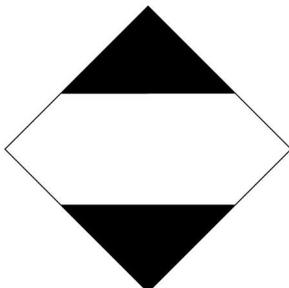
No.

EmS

F-D, S-U

Special precautions for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA**IMDG; TMD**

15. Informations sur la réglementation
Réglementation canadienne

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications

1,1-Difluoroéthane (CAS 75-37-6)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

1,1-Difluoroéthane (CAS 75-37-6)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

1,1-Difluoroéthane (CAS 75-37-6)

Inscrit.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux**Pays ou région****Nom de l'inventaire****En stock (Oui/Non)***

Australie

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Oui

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|---|--|
| Date de publication | 26-Mars-2019 |
| Version n° | 01 |
| Autres informations | CRC # 843A/1002817 |
| Avis de non-responsabilité | L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Canada Co. ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co. |
| Informations relatives à la révision | Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement. |